



Reconnaissance de dette valable sans preuve d'identité

Par **patatogun**, le **05/12/2010** à **19:55**

Bonjour,

J'ai une reconnaissance de dette mais la personne ne m'a pas donné la photocopie de sa carte d'identité. Est-elle valable ? la personne a tout de même mis son adresse.

Merci de me répondre.

Par **Marion2**, le **05/12/2010** à **23:30**

La personne qui a fait cette reconnaissance de dettes :

- a t'elle rédigé de sa main la reconnaissance de dettes, en indiquant ses nom, prénom, adresse ?

- a t'elle indiqué en chiffres **ET** en lettres le montant de la somme empruntée ?

- a t'elle indiqué le mode de remboursement, avec les intérêts (si vous avez convenu d'intérêts)

- A t'elle indiqué la date du dernier remboursement qui clôturera ce prêt ?
ou s'il n'a pas été convenu d'un remboursement échelonné, la date du remboursement ?

Il faut tous ces renseignements pour que la reconnaissance de dettes soit valable.
Ce qui ne vous empêche pas, de lui demander copie recto-verso de sa pièce d'identité.

Par **patatogun**, le **05/12/2010 à 23:43**

oui mais elle ne veut pas me faire de fotocopie et se refuse de me rembourser .
elle n a pas tenu ses engagements oraux , elle ne sait pas quand ou comment me rembourser .Même sur le papier elle n a juste mis qu elle les avait emprunté; se définissant comme emprunteur.
elle a coupé entièrement tout contact , j ai qu une adresse

Par **Marion2**, le **05/12/2010 à 23:55**

Qu'a t'elle exactement indiqué sur cette "reconnaissance de dettes" ?

C'est ça qui est important.

Par **patatogun**, le **06/12/2010 à 01:36**

je soussigne , , domicilié
reconnais devoir la somme de la somme en chiffre et puis en lettres
à domicilié
fait à le
signé emprunteur nom prénom signature

Par **Marion2**, le **06/12/2010 à 10:27**

Bonjour,

Et rien sur le remboursement ?

Par **patatogun**, le **06/12/2010 à 19:41**

non , elle n a pas arrêté de me monter en bateau , ça a été dur d avoir juste cela , je suis bloqué , elle ne veut plus me parler et c est bien joué de moi , dernièrement elle devait me rembourser un peu et rien , j en ai marre , je voudrais récupérer mon argent , c est comme un vol ...
elle essaie toujours de dominer la situation , en ne me laissant aucune alternative

Par **Marion2**, le **06/12/2010** à **20:31**

Quel est le montant de la somme que vous avez prêtée ?

Jusqu'à 4000€, vous pouvez assigner votre "amie" auprès du Tribunal de Proximité.

Par **patatogun**, le **07/12/2010** à **01:14**

11000 euros c est la somme

Par **mimi493**, le **07/12/2010** à **03:09**

alors c'est le TGI avec avocat.

Essayez au moins d'obtenir un remboursement de 1500 euros (en lui faisant croire n'importe quoi mais sans rien écrire) et là, pour le reste, vous pourrez aller au tribunal d'instance